Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_09-DE

Publié le 17/02/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

Séance du 10 février de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 4 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h37.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick		X			MEURO Jérémy
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier	X				
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc			X		
FOLLET Denis	X				
GARNIER Sébastien		X			LE HEGARAT Nadia
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc		X			JOUSSE Fabien
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric	X				
HERVIOU Alain		X		LANCIEN Erwan	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine	X				
LE BIHAN Gilbert	X				
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe		X			GOAZIOU Fabienne
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe		X			BOISSIERE Olivier
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_09-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique	X				
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia		X			SAPIN Alain
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique		X			
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique		X			
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			LE TURLUER Frédéric
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick	X				
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène					
THOMAS Philippe		X		HELLO Marie-Christine	
TROEGER Eva	X				

En exercice : 57 **présents :** 45 **dont suppléants :** 2 **Votants :** 52 **dont pouvoirs :** 7

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

<u>Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :</u>

SUPPLÉANT	**présence**
ANTOINE Vincent	
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	**présence**
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_09-DE

CC_2026_09 : Patrimoine communautaire : convention de participation financière pour le dévoiement de la conduite AEP « ZA Plélo sud 2 »

Dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Activité de Plélo Sud 2, une conduite AEP qui alimente la ZA de Plélo Nord ainsi que le réservoir de Châtelaudren-Plouagat, doit être dévoyée car elle impacte plusieurs lots destinés à la commercialisation.

Ce dévoiement ainsi qu'un approfondissement nécessitent de poser une nouvelle conduite.

Le SDAEP se chargera de la maitrise d'oeuvre complète de ces travaux.

L'objet de cette convention est de définir les conditions de participation de LEFF ARMOR COMMUNAUTE aux travaux réalisés par le SDAEP.

Sur la base de la délibération du SDAEP du 1er septembre 2017, dans le cadre des travaux de viabilisation réalisés par une collectivité nécessitant le déplacement d'une canalisation du SDAEP, il est demandé à la collectivité une participation financière en fonction de la vétusté de ladite canalisation.

Considérant la vétusté de cette canalisation, la participation de Leff Armor est de 50% du montant prévisionnel des travaux, soit 48 500€ HT.

Il convient d'autoriser le Président à signer la convention de participation financière pour le dévoiement de la conduite AEP ZA Plélo Sud 2 avec le SDAEP.

Vu la convention telle que jointe en annexe,

Entendu l'exposé de monsieur le vice-président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le projet de convention tel que ci-joint, et **AUTORISE** monsieur le Président à la signer,

AUTORISE monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Fabienne Goaziou